

**Message du Conseil communal au Conseil général  
du 17 novembre 2022****Octroi d'un crédit de travaux de CHF 334'000.00 TTC pour la rénovation de la toiture de l'école de Montbrelloz et la pose de panneaux photovoltaïques**

---

**1. Introduction**

Depuis plusieurs années, des interventions de la toiture ont régulièrement lieu pour réparer diverses infiltrations d'eau sous le préau. La toiture est totalement corrodée ; la construction a été réalisée en placage zingué.

Il serait judicieux de profiter de la rénovation de la toiture pour poser des panneaux photovoltaïques servant aussi bien à notre autoconsommation qu'à la revente de l'énergie pour financer l'installation. La toiture s'y prête extrêmement bien, aussi bien par sa grandeur que par son exposition.

**2. Objet du message**

Le message concerne l'octroi d'un crédit de travaux de CHF 334'000.00 TTC pour la rénovation de la toiture de l'école de Montbrelloz et la pose de panneaux photovoltaïques, ce qui permettra entre autres de récupérer cette énergie verte.

Les travaux de cette rénovation sont les suivants :

- Réfection de la toiture, pose d'une tôle ondulée directement sur la toiture existante sans évacuation ou démontage de l'ancienne toiture.
- Pose de 390 panneaux photovoltaïques d'une puissance totale de 159.9 kW et une surface de 761.6m<sup>2</sup> y compris la sous-structure.
- Installation des onduleurs.
- Branchement électrique y compris la mise à terre.
- Raccordement à la nouvelle station transformatrice du Groupe E.

La mise en fonction des panneaux photovoltaïques ne pourra se faire avant 2024. Il faut attendre l'installation, par le Groupe E, de la station transformatrice (délai d'attente entre 14 et 16 mois).

Les travaux pourraient être exécutés en deux étapes, mais le coût de la pose de l'échafaudage serait double, soit environ CHF 15'000.00 HT.

Une mise à l'enquête n'est pas nécessaire selon le Service du territoire.

### 3. Devis

Le devis des travaux projetés est basé sur des offres, mais aussi sur la connaissance à ce jour des lieux et du cahier des charges.

Il se présente comme suit :

Rénovation de la toiture, pose d'une tôle profilée sur une sous-construction en lattage bois	CHF	75'000.00	HT
Pose de panneaux photovoltaïques (yc sous-construction et raccordement)	CHF	190'000.00	HT
Pose d'un échafaudage	CHF	15'000.00	HT
Divers et imprévus 10 %	CHF	30'000.00	HT
<b>Total HT</b>	<b>CHF</b>	<b>310'000.00</b>	<b>HT</b>
TVA 7.7%	CHF	23'870.00	HT
<b>Arrondi</b>	<b>CHF</b>	<b>130.00</b>	<b>HT</b>
<b>TOTAL TTC arrondi</b>	<b>CHF</b>	<b>334'000.00</b>	<b>TTC</b>
Subvention évaluée à ce jour	CHF	-48'922.00	HT



#### 4. Budget prévisionnel

Une simulation a été effectuée pour créer une prévision financière de rendement. La consommation annuelle est d'environ 33'000 kWh/an. La production d'énergie évaluée sur site est de 165'000 kWh/an.

L'installation photovoltaïque serait totalement remboursée en 7 ans puis générerait un revenu d'environ CHF 27'000.00 par an - 1/3 en économie d'électricité (autoconsommation) et 2/3 en revenu (vente d'électricité).

#### 5. Financement

Le montant de CHF 334'000.00 TTC sera financé par les liquidités courantes ou l'emprunt, le cas échéant, au meilleur taux du marché. L'investissement sera amorti sur une période d'utilisation d'environ 20 ans, soit 5% par année. La subvention attendue sera amortie sur la même durée.

L'amortissement annuel net de CHF 14'260.00 sera imputé dans la rubrique 21710 de l'école de Montbrelloz.

Les intérêts découlant d'un éventuel emprunt, pouvant actuellement raisonnablement être calculés à 2%, seraient comptabilisés dans la rubrique 96100 (intérêts).

#### 6. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit de travaux de CHF 334'000.00 TTC pour la rénovation de la toiture de l'école de Montbrelloz et la pose de panneaux photovoltaïques.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 6 octobre 2022.

  
Eric Chassot  
Syndic

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL



  
Lionel Conus  
Secrétaire général

**Conseillère communale responsable :** Marlis Schwarzentrub, Dicastère des bâtiments et infrastructures